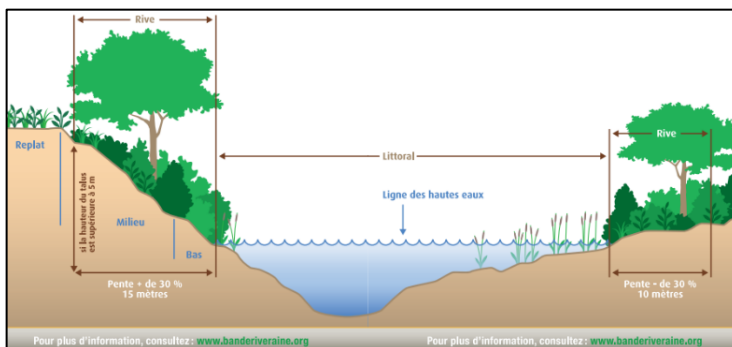


# CAPSULE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour mieux comprendre et agir

## LA TONTE DE PELOUSE ET L'ÉROSION..QUEL LIEN?

La bande riveraine, ou rive, correspond à la bande de terre qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. Afin d'assurer ses fonctions et services écologiques, la bande riveraine doit être laissée dans son état naturel, sur une **largeur minimale** de 10 à 15 mètres.



Deux des principaux rôles d'une bande riveraine végétalisée sont **d'éviter l'érosion** et **de stabiliser la rive**. La combinaison de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres forme un réseau complexe de racines, de tiges et de feuillage qui stabilise le sol, réduit le ruissellement et oppose une résistance au vent, à la pluie, aux vagues et aux glaces. Une rive végétalisée permet de :

- **absorber une partie de l'énergie** des vagues, courants, et glaces, et limiter ainsi les effets de l'érosion;
- **faire office de brise-vent** naturel en ralentissant le vent;
- **réduire le ruissellement de surface** pouvant accentuer l'érosion, et permettre l'infiltration dans le sol;
- **améliorer la qualité de l'eau**;
- **procurer un habitat de qualité** à la faune et la flore.

### Bonnes pratiques et recommandations

Bien qu'aucune réglementation ne l'exige, la pelouse ne devrait pas être tondue sur une distance minimale de 15 mètres à partir de la côte, de manière à favoriser une bande riveraine naturelle où la végétation pourra tranquillement reprendre sa place. Ceci est valable pour l'ensemble de la population, mais particulièrement pour les citoyens subissant l'érosion de leur propriété.

Vous souhaitez revégétaliser votre côte? Assurez-vous d'utiliser des espèces indigènes, adaptées à la zone côtière et d'éviter les espèces exotiques envahissantes.

Pour plus d'informations, consultez les entreprises et organismes locaux, qui pourront vous guider.

